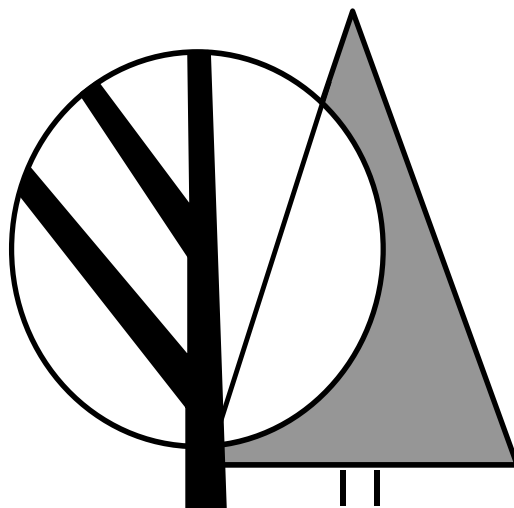


LES CAHIERS FORESTIERS DE GEMBLoux



LE "PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION NORD"
EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
L'EXPERIENCE DE LA ZONE PILOTE DE SANGBA

N° 9

T. d'ESPINEY, J. TELLO, W. DELVINGT

LES CAHIERS FORESTIERS DE GEMBOUX

visent à faire connaître les travaux (documents techniques, rapports de recherche, publications, articles de vulgarisation) émanant des Unités des Eaux et Forêts de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux et de ses groupes de recherche, financés par des organismes internationaux, nationaux ou régionaux.

Adresse de contact :

Unité de Gestion et Economie forestières
Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux
B - 5030 Gembloux - Belgique

Tél : 32 (81) 62 23 20

Fax : 32 (81) 62 23 01

E-MAIL : rondeux.j@fsagx.ac.be

<http://www.fsagx.ac.be/gf>

LE "PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION NORD" EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE L'EXPERIENCE DE LA ZONE PILOTE DE SANGBA

T. d'ESPINEY⁽¹⁾, J. TELLO⁽²⁾, W. DELVINGT⁽³⁾

Résumé

En vue d'établir une barrière contre l'avancée du Sahel, le Gouvernement Centrafricain et la Commission des Communautés Européennes financent, dans le cadre du 6ème Fonds Européen de Développement, un "Programme de Développement de la Région Nord" en Centrafrique.

Les ressources naturelles, et particulièrement la grande faune, constituent les facteurs clés en vue d'une mise en valeur de cette région, s'étendant sur plus de 105.000 km² en zone médio-soudanienne. Les recherches pour une utilisation de la faune se sont concentrées sur la zone pilote de Sangba (8.500 km²) et en particulier sur la zone de chasse coutumière (750 km²) du village d'Idongo (300 habitants). Des mois de suivi et d'amélioration de la chasse, de la pêche et de la cueillette coutumières ont été complétés par des mises au point en vue d'améliorer le stockage et la vente des produits récoltés. Les ressources obtenues étant insuffisantes pour assurer un gain satisfaisant pour toute la collectivité villageoise, les chercheurs tentent de dégager des revenus supplémentaires par une mise en valeur touristique du ranch villageois d'Idongo.

Mots-clés : exploitation de la faune, ranch villageois, Idongo, Centrafrique.

The development program of the northern zone in Centrafrican republic – the experience of the Sangba pilot area

Abstract :

In order to establish a barrier against the advancing Sahel, the Centrafrican Government and the Commission of the European Communities are financing, in the framework of the 6th European Development Fund, a "Development Programme for the Northern Region".

The natural resources and in particular its big game are a key element for the development of this region, covering an area of 105,000 km² throughout the medio-sudanese zone. Research on the management and sustainable exploitation of wildlife have focused on the pilot area of Sangba (8,500 km²) and in particular on the traditional hunting grounds (750 km²) of the village of Idongo (300 inh.).

Months of monitoring and improvement of traditional hunting, fishing and gathering have been completed by the development of improved storage and marketing of the products. However, as revenue generated by these activities is insufficient to procure significant gains to the whole community, the researchers are also analysing the possibilities of creating additional revenues by the touristic development of the village ranch.

Key words : Wildlife management, village ranch, Idongo, Central African Republic.

⁽¹⁾ Vétérinaire - Spécialiste du gibier, P.D.R.N., Sangba, Centrafrique.

⁽²⁾ Directeur technique, P.D.R.N., Sangba, Centrafrique.

⁽³⁾ Conseiller scientifique, Professeur Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, Département des Eaux et Forêts, Unité de Sylviculture.

1. La Région Nord

La Région Nord de la République Centrafricaine, composée des Préfectures du Bamingui-Bangoran et de la Vakaga, constitue un vaste écosystème médio-soudanien (105.000 km²), source essentielle d'approvisionnement en eau du Lac Tchad. La population peu nombreuse (50.000 habitants soit 0,5 habitant/km²) tire l'essentiel de ses ressources du milieu naturel.

L'agriculture et l'élevage sont embryonnaires mais la transhumance du bétail tchadien et soudanais, accentuée par la désertification, a des répercussions écologiques importantes.

La Région Nord (Figure 1) comprend 32.040 km² de Parcs Nationaux (30,5 %) et 9.500 km² de réserves de faune (9,1 %), 26.800 km² de domaines cynégétiques (25,5 %), 200 km² de zones cultivées (0,2 %), 20.000 km² de zones de parcours (19 %) et 16.460 km² de zones libres (15,7 %).

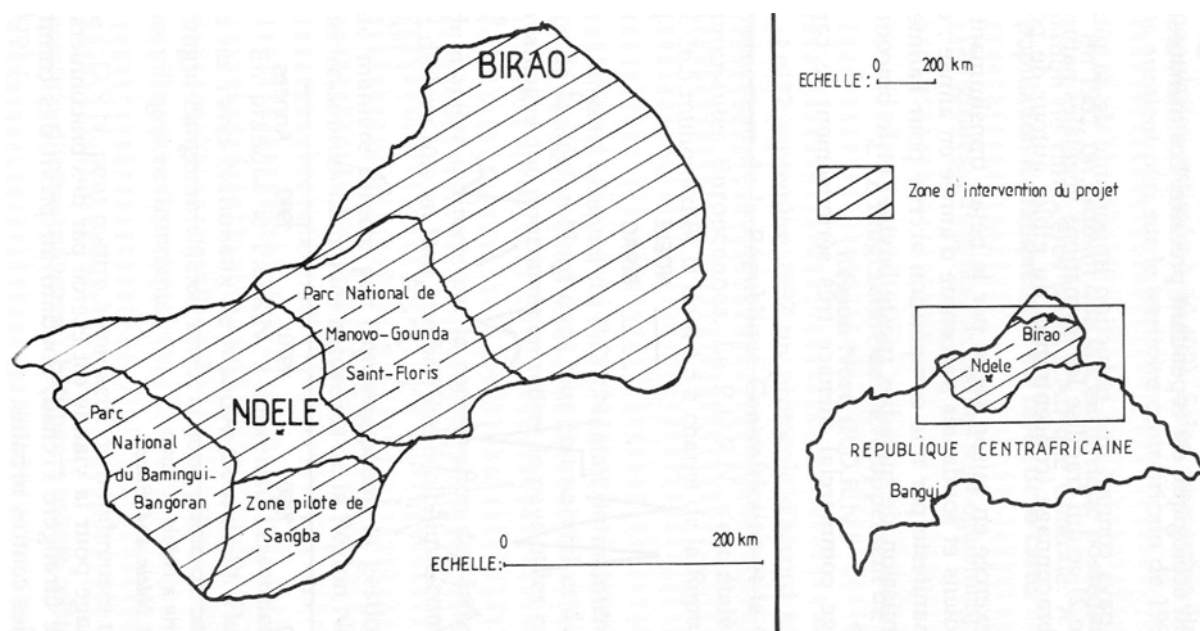


Figure 1. - La Région Nord
The Northern Region

Les ressources naturelles et plus particulièrement la faune constituent les facteurs clés du développement de cette région. Gérées et développées rationnellement, les ressources naturelles devraient permettre un désenclavement et une mise en valeur de la région.

La situation écologique est cependant précaire. Les menaces sont nombreuses :

- Le Nord du pays connaît une réduction importante de sa pluviométrie (Figure 2) ce qui fragilise les formations végétales naturelles et facilite le braconnage (concentration du gibier autour de points d'eau)
- La pression exercée en saison sèche par le bétail transhumant des pasteurs tchadiens et soudanais s'accroît d'année en année ; cette pression se manifeste par une compétition accrue pour l'alimentation, la transmission de maladies (peste bovine) et le braconnage par les bergers
- Le braconnage commercial menace très sérieusement le capital faune.

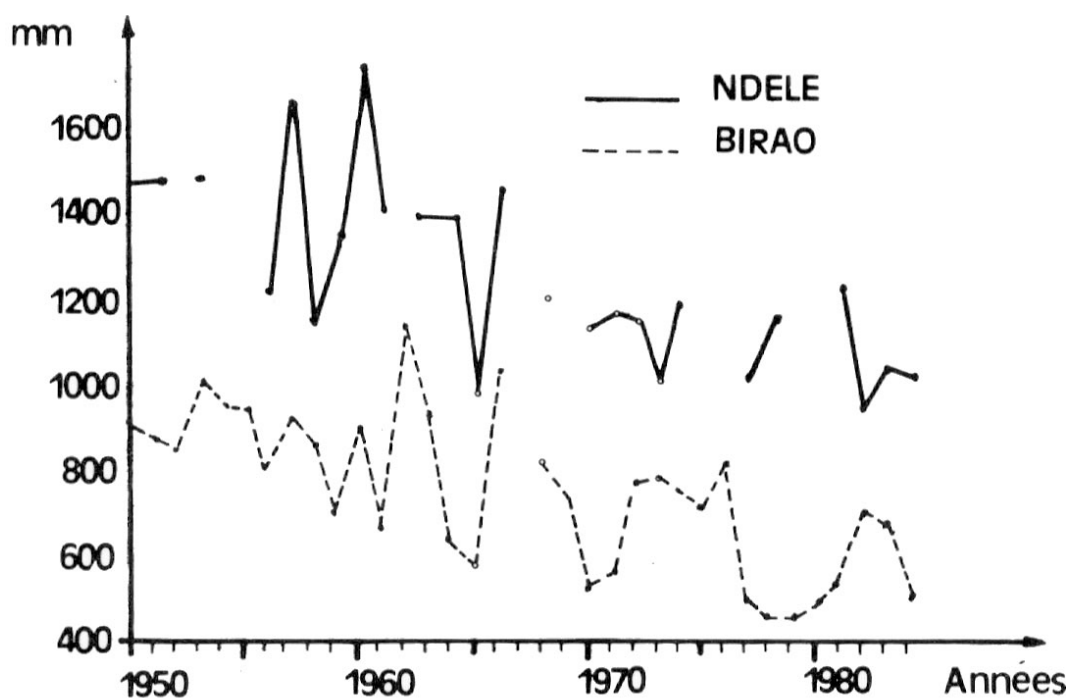


Figure 2 : Pluviométrie à Ndele et Birao
Rainfall at Ndele and Birao

Le braconnage pour la viande est exercé par des braconniers locaux ou d'origine étrangère (Tchad, Soudan) au profit des commerçants alimentant les centres urbains.

Le braconnage pour les trophées (ivoire, peaux, etc...) a pris une extension catastrophique dès 1982. C'est ainsi que 75 % des éléphants de la région ont été abattus de 1982 à 1985 (7.800 éléphants abattus pour une population estimée à 10.400). Selon une autre étude, 20.000 éléphants auraient péri sur le territoire centrafricain de 1982 à 1984.

En 1982, on estimait que la Centrafrique possédait la plus grande population de rhinocéros noirs d'Afrique Centrale. A l'heure actuelle cette population a pratiquement été rayée de la carte.

Les girafes, autruches, crocodiles sont également très menacés.

2. Le Programme de Développement de la Région Nord (P.D.R.N.)

Le 22 septembre 1987 un protocole d'accord est signé entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et la Commission des Communautés Européennes. Le P.D.R.N. s'est étalé sur 4 ans et a coûté 26,5 millions d'ECU dont 1,5 à charge de la République Centrafricaine.

L'objectif essentiel du P.D.R.N. était de maintenir les zones protégées de la Région Nord dans leur état naturel et de conserver ainsi les avantages que pourraient en retirer le pays et les collectivités régionales :

- de manière indirecte par la conservation des écosystèmes naturels et de leur rôle en tant que barrière écologique contre la désertification ;
- de manière directe par l'aménagement, la gestion et l'utilisation des ressources fauniques naturelles de la Région Nord.

En pratique le P.D.R.N. a concentré l'essentiel de ses activités dans les Parcs Nationaux de Manovo-Gounda-St. Floris (14.400 km²), Bamingui-Bangoran (11.560 km²), la zone pilote de Sangba (8.502 km²) et les villages environnants.

Le P.D.R.N. peut mettre à son actif de nombreuses réalisations :

- création d'infrastructures : bâtiments, ponts, pistes (environ 5.000 km) ;
- formation et équipement de 135 gardes pour la surveillance et la lutte anti-braconnage ;
- création d'une cellule de suivi écologique en vue de quantifier tout changement dans la disponibilité des ressources naturelles ;
- création d'une cellule de gestion des ressources naturelles ;
- réhabilitation de pistes, amélioration de la sécurité alimentaire, création de points d'eau dans les villages entourant les zones protégées ;
- construction de petits barrages pour la faune dans la zone pilote de Sangba ;
- mise au point de diverses techniques d'utilisation rationnelle de la faune et des autres ressources naturelles, particulièrement dans la zone pilote de Sangba.

3. La zone pilote de Sangba

De forme approximativement hexagonale (Figure 3) et d'une étendue de 8.502 km², la zone pilote de Sangba est située autour du point de coordonnées 8° lat. N. et 21° long. E. (point situé à 11 km à l'Est de la base centrale de Yangu-Diliki).

La zone est constituée essentiellement par les bassins versants amont des rivières Bamingui (au Sud) et Bangoran (au Nord). Celles-ci se jettent dans le Chari, après avoir traversé le P. N. Bamingui-Bangoran.

L'altitude varie de 400 m à l'Ouest à 800 m au Nord-Est (plateau de Ouadda).

La zone est comprise entre les isohyètes 1.100 et 1.300 mm (Boulvert 1986). La répartition saisonnière des pluies est reprise à la figure 4.

Selon la carte phytogéographique au 1/1.000.000e de la République Centrafricaine (Boulvert 1986) la zone pilote de Sangba se trouve dans le secteur médio-

soudanien type. *Burkea africana* est l'espèce prédominante devant *Terminalia laxiflora*, *Butyrospermum paradoxum* et *Daniellia oliveri*.

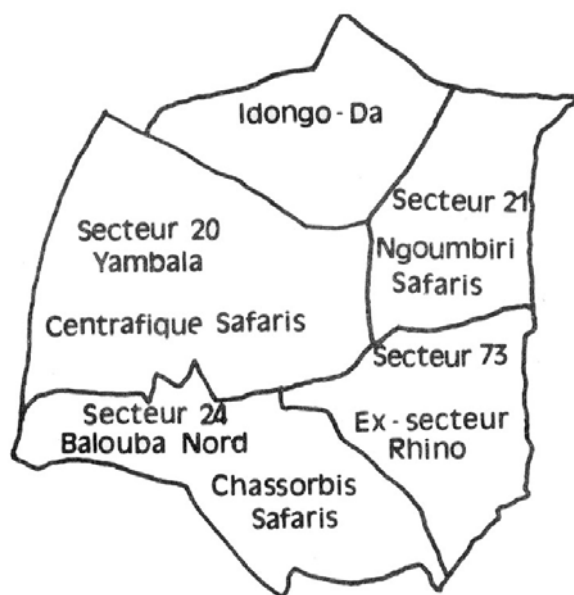


Figure 3 : Zone pilote de Sangba (Situation 1988)
Pilot area of Sangba (1988 condition)

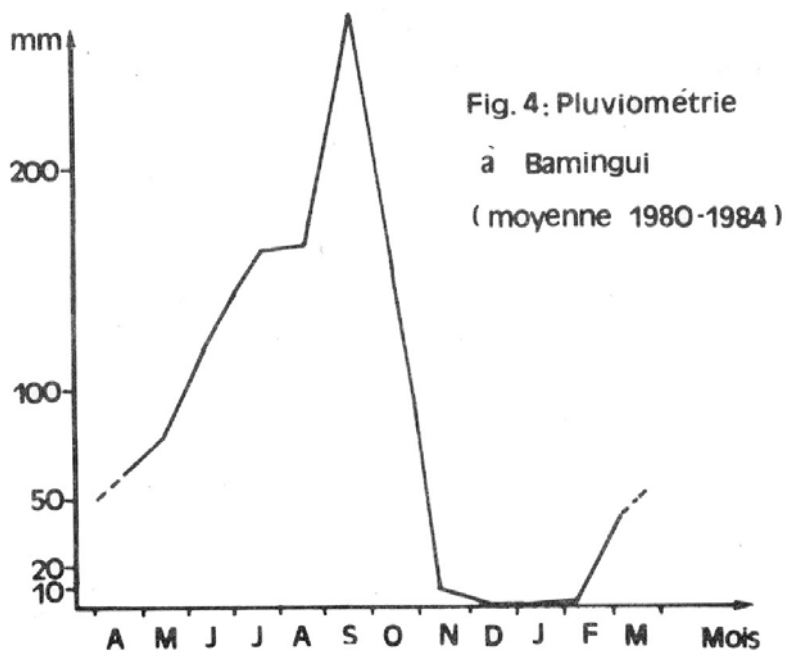


Fig. 4: Pluviométrie
à Bamingui
(moyenne 1980-1984)

Figure 4 : Pluviométrie à Bamingui (Moyenne 1980-1984)
Rainfall at Bamingui (Average for 1980-1984)

La formation la plus caractéristique est la savane boisée à *Monotes-Isoberlinia-Uapaca*. Signalons également les bambousaies à *Oxythenanthera abyssinica* avec *Encephalartos septentrionalis* sur le plateau gréseux de Ouadda, les forêts sèches résiduelles à *Anogeissus leiocarpus* et les forêts ripicoles à *Uapaca heudoletii*. A côté des savanes boisées prédominantes existent des savanes herbeuses à *Hyparrhenia rufa* (inondations temporaires) ou à *Vetiveria nigritana* et *Paspalum commersonii* (inondations prolongées). Des restants de forêt sèche tropicale se retrouvent encore le long de la Haute Bamingui, Haute Ngoumbiri et Haute Sangba.

La grande faune mammalienne est variée et typique des savanes boisées soudanaises. Le tableau ci-dessous résume les résultats obtenus par recensements aériens et pedestres en 1991 :

Espèce	Nombre (a)	Poids moyen en T (b)	Biomasse	
			En T (a) x (b)	En %
Buffle	5.600	0,4	2.240	62,5
Eléphant	500	1,7	850	23,7
Bubale	1.537	0,1	154	4,4
Elan	250	0,4	100	2,8
Cob Buffon	450	0,06	27	0,7
Redunca	137	0,05	7	0,2
Guib harnaché	275	0,05	14	0,4
Phacochère	175	0,05	9	0,2
Hippopotame	40	1,1	44	1,2
Girafe	100*	0,6	60	1,7
Hippotrague	200	0,4	80	2,2
Total	9.264		3.585	100

Soit $3.585/8.500 = 0,42 \text{ T/km}^2$

* : Estimation.

La population humaine est surtout implantée le long de la Nationale 8 (Bamingui-Ndele). Environ 4.000 personnes vivent dans quelques gros villages de Balouba à Bangora, littéralement coincés entre le Parc National Bamingui-Bangoran et la zone pilote de Sangba. A l'intérieur de celle-ci n'existent que deux villages : Idongo (300 habitants) et Da à la limite Nord (20 habitants). L'agriculture y est strictement de subsistance. Les activités de cueillette, pêche et chasse sont largement prédominantes.

4. Les essais d'utilisation rationnelle des ressources naturelles

4.1. Les mesures préliminaires

Les essais d'utilisation rationnelle des ressources naturelles ont surtout concerné les mammifères, en particulier la grande faune, plus accessoirement les poissons et les abeilles.

Vu la situation critique de la grande faune au début du projet (le premier expert est arrivé le 6 avril 1988), le premier objectif a été la mise en place d'un système efficace de lutte anti-braconnage. L'engagement, la formation, la fourniture d'uni-

formes, d'armes, de radios et d'équipements personnels ont permis dès 1989 de disposer d'une équipe efficace de 30 pisteurs. Parallèlement un très gros effort de construction d'infrastructures a été réalisé : construction de bâtiments (logements, service), de pistes (plus de 5.000 km de pistes ont été construites et sont entretenues par le P.D.R.N. à Sangba), installation de terrains d'aviation.

Bien que la lutte anti-braconnage se fasse essentiellement à pied, son efficacité est grandement améliorée par l'utilisation de moyens modernes : transport rapide par véhicules 4 x 4 (environ 35.000 km par an), contact radio avec la base de Yangou-Diliki, surveillance aérienne par l'avion du P.D.R.N.

Enfin, la composante "Suivi écologique" a mis au point un système de collecte de données par les patrouilles sur les populations animales. Le dépouillement régulier des rapports de patrouille permet ainsi d'avoir des indications précieuses sur l'évolution des densités des populations animales, sur les mouvements de certaines espèces (essentiellement l'éléphant) et sur l'intensité et la répartition des patrouilles dans le temps et dans l'espace.

Ces efforts convergents ont permis de réduire très sensiblement le niveau de braconnage. Alors qu'au début du projet des bandes de braconniers sillonnaient toute l'étendue de la zone pilote de Sangba, le braconnage ne subsiste plus actuellement qu'en bordure Ouest et Nord-Ouest de la zone, dans les secteurs proches des zones habitées.

L'impact du braconnage étant ainsi réduit à un niveau tolérable, et en l'absence de bétail transhumant, la composante "Gestion des Ressources naturelles" a pu entamer une série d'essais en vue de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles.

On distinguera trois secteurs d'intervention :

- les populations établies à l'intérieur des limites de la zone pilote de Sangba (zone d'Idongo-Da) ;
- les populations établies en bordure de cette zone (zone Balouba-Bangoran) ;
- les secteurs de chasse sportive dans les limites de la zone.

4.2. Le ranch à gibier villageois d'Idongo-Da

Dès décembre 1989 le village d'Idongo, comprenant environ 300 personnes vivant de cueillette, chasse et pêche, a accepté de mener un programme-pilote expérimental de gestion du gibier dans sa zone de chasse coutumière, soit environ 750 km² à l'intérieur de la zone pilote de Sangba.

Six chasseurs villageois ont chassé selon certaines règles établies en collaboration avec le P.D.R.N. Les chasseurs étaient accompagnés en permanence par un agent du Suivi écologique.

L'étude détaillée des résultats obtenus a montré que ce type de chasse assurait un gain satisfaisant à l'équipe de chasse, sans menace pour les populations animales, mais aussi sans retombée économique suffisante au niveau du village.

Pour intéresser toute la communauté villageoise, il importait donc de trouver d'autres ressources.

Une série de tentatives ont été faites, visant toutes à augmenter la qualité, et donc la valeur commerciale, du produit récolté ; elles comportaient :

- l'amélioration des méthodes de préparation et de stockage de la viande (biltong, charqui) ;
- la recherche de méthodes satisfaisantes de préparation artisanale de peaux et de trophées.

De la même façon, le P.D.R.N. a tenté d'améliorer les méthodes de pêche et de récolte de miel et de cire par :

- l'étude du potentiel de la pêche artisanale locale par une équipe de 5 pêcheurs locaux, accompagnés par un agent du Suivi écologique ;
- l'étude des modes de transformation (fumage, salaison) et de transport ainsi que des retombées économiques ;
- la mise au point de ruches améliorées, de la récolte, de la transformation et de la vente du miel et de la cire.

C'est ainsi que durant l'exercice 1990-91 (1er avril au 31 mars), 777 litres de miel d'excellente qualité et 2,5 tonnes de cire ont été commercialisés à Bangui par le P.D.R.N.

Un effort a également été fait pour la vulgarisation de techniques de cultures vivrières en vue d'améliorer la qualité et le niveau de production et d'assurer une aide au conditionnement et à la commercialisation.

Par ailleurs les efforts conjugués des pisteurs du P.D.R.N. (dont certains proviennent d'Idongo) et des villageois ont d'ores et déjà permis d'augmenter sensiblement la densité de la grande faune. Cette augmentation se poursuit ; en outre on constate que les animaux deviennent moins farouches et se laissent approcher parfois de près.

Le P.D.R.N. a dès lors proposé au Ministre de tutelle (Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme) que la zone d'Idongo-Da, soit 750 km², puisse progressivement se transformer en ranch villageois.

Outre les ressources traditionnelles améliorées, la Communauté villageoise d'Idongo s'efforcerait de trouver des revenus complémentaires grâce aux activités suivantes :

- organisation de safaris touristiques de divers types : tourisme de vision, observation à pied de mammifères, d'oiseaux, etc... ;
- organisation de safaris de chasse, avec l'aide du P.D.R.N. ;
- vente d'animaux aux sociétés de chasse voisines.

Pour atteindre ces objectifs, le P.D.R.N., en collaboration avec les villageois, a réalisé les travaux suivants :

- ouverture de plus de 100 km de pistes et sentiers de vision ;
- création d'un campement touristique en semi-dur ;
- construction de digues (travaux exécutés manuellement par les villageois et complétés par le matériel de génie civil du P.D.R.N.) en vue d'augmenter les capacités d'accueil des vallées (les fortes concentrations d'antilopes et le large champ de vision assurent un spectacle de qualité) et de faciliter la pêche artisanale ;

- création de salines artificielles, points de ralliement du gibier.

Dans l'ensemble, ce nouveau type d'activités devrait entraîner une augmentation très sensible des revenus de la Communauté villageoise. Celle-ci est très désireuse de poursuivre l'expérience, ce qui ne pourra se faire que dans le cadre d'une prolongation des activités du P.D.R.N. au-delà des 4 ans initialement prévus. Les retombées au niveau des villageois augmenteraient encore beaucoup plus si les communautés villageoises étaient autorisées à céder certains animaux à des sociétés cynégétiques. Ce principe fait l'objet de discussions au Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme.

4.3. La zone Balouba-Bangoran

Au cours de sa première phase, et dans le cadre de sa composante "Développement rural", le P.D.R.N. a réalisé diverses interventions pour les Communautés villageoises de la zone Nord :

- infrastructures de base : forages avec pompes à pied, puits, aménagement de sources, aménagements pastoraux, amélioration de dessertes rurales, construction de centres de santé...
- appui à la production agricole : mise en place d'un service de vulgarisation agricole, appui au maraîchage, vulgarisation de la culture attelée, production d'huile de karité, ...
- études.

Une enquête réalisée en 1990 par le Service de Vulgarisation agricole sur l'ensemble de la zone d'intervention du P.D.R.N. a montré que l'agriculture est une source importante d'alimentation pour les villageois mais que son rôle est fortement pondéré par d'autres activités au moins aussi importantes (chasse, pêche, cueillette) et qui créent de plus la quasi-totalité des revenus de la région.

Des investissements dans l'agriculture seraient source d'une dépendance trop grande vis-à-vis d'une seule activité soumise à de nombreux risques. Cela irait à l'encontre de la stratégie visant à minimiser les risques par le biais de la diversification. La valeur de la terre étant quasiment nulle en raison de son abondance, les investissements n'y sont guère rémunérateurs, le facteur limitant étant le temps de travail disponible du ménage qu'il convient d'utiliser au mieux.

La plupart des ménages étant déjà autosuffisants, une croissance soutenue de la production agricole serait alors orientée vers des débouchés extérieurs, ce qui pose le problème de la commercialisation, difficile en raison de l'éloignement de la région par rapport aux marchés et de l'état déficient des infrastructures routières.

Il apparaît donc que les innovations ou améliorations à proposer doivent tout d'abord viser à l'augmentation de la rémunération de l'heure de travail. Les investissements liés à l'introduction d'une innovation doivent être très limités. La pérennité de ces innovations doit s'établir indépendamment de l'existence du P.D.R.N., compte tenu de ses moyens limités et de sa durée de vie. De plus, la création de conditions artificielles entraînant la dépendance du "groupe cible", peut le laisser, à la fin du programme, dans des conditions plus mauvaises qu'au départ.

Ces innovations doivent se baser sur les intérêts de la population afin d'en assurer au maximum l'acceptation. Elles doivent bien sûr s'harmoniser avec les objectifs du P.D.R.N. concernant la protection de la faune.

Les domaines d'innovation proposés par le Service de Vulgarisation sont les suivants :

- amélioration des variétés existantes - nouvelles cultures. Le potentiel régional en variétés traditionnelles semble important et pourrait constituer un thème de recherche et de vulgarisation ;
- amélioration des méthodes culturales : composition des associations, semis en lignes, ... ;
- production animale : ovins et caprins ;
- culture attelée.

Au niveau de la zone Balouba-Bangora, l'expérience acquise par les composantes "Gestion des Ressources naturelles" et "Développement rural" démontre clairement la nécessité d'utiliser simultanément les deux approches différentes :

- création d'un ranch à gibier villageois, en s'inspirant de l'expérience d'Idongo (Figure 5) ;
- intensification de l'agriculture sur le modèle préconisé plus haut.

Vu l'ampleur des problèmes et l'opposition actuelle des villageois au P.D.R.N., liée à l'aspect répressif de la composante "Conservation" (lutte anti-braconnage), il ne fait pas de doute que ces objectifs ne pourront être atteints que progressivement et après beaucoup d'efforts.

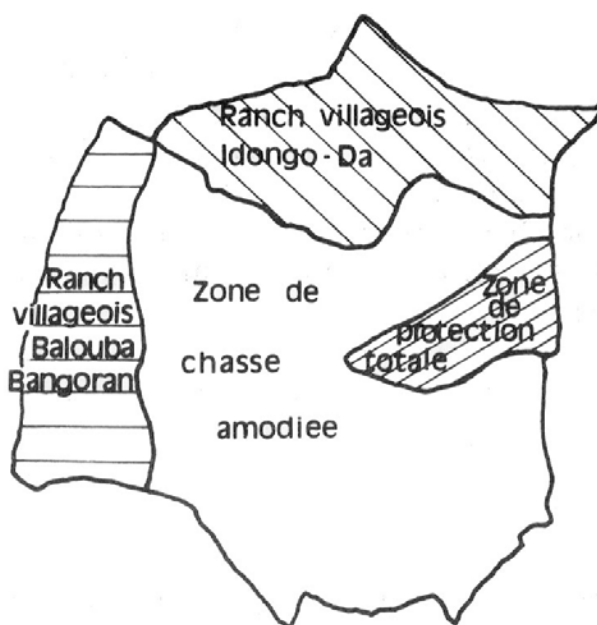


Figure 5 : Zone pilote de Sangba (projet)
 Pilot area of Sangba (project)

4.4. La chasse sportive

En vertu des articles 68 à 72 de l'ordonnance n° 84.045 portant protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en République Centrafricaine, la zone pilote de Sangba est divisée en secteurs de chasse (voir figures 1 et 5).

Les secteurs cynégétiques d'Idongo et de Da sont réservés aux populations locales.

Les secteurs 20, 21, 24 et 73 sont amodiés pour une durée de plusieurs années à des sociétés de chasse. Le titulaire d'un permis de chasse a le droit de tirer un nombre déterminé d'animaux, désigné par le Ministre de tutelle. Des taxes d'abattage sont fixées annuellement par décret et ventilées comme suit :

- 60 % pour les communes rurales, afin d'y réaliser des investissements à caractère social ;
- 40 % pour le Centre National pour la protection et l'aménagement de la faune, dépendant du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme.

Toutefois, pour la zone pilote de Sangba, un protocole d'accord entre le Gouvernement de la République Centrafricaine et la Commission des Communautés Européennes spécifiait que l'ensemble des ressources financières générées par le P.D.R.N. seraient perçues et gérées par le Programme et affectées aux actions de développement des Parcs Nationaux et Réserves, au vu d'un plan d'utilisation établi en accord avec le Ministère de tutelle.

Cet accord n'a été que très partiellement exécuté et le P.D.R.N. a dû limiter son action aux domaines suivants :

- construction et entretien de pistes ;
- lutte anti-braconnage ;
- propositions de quotas annuels pour les secteurs cynégétiques de Sangba.

Par ailleurs, le Ministre de tutelle est favorable à la proposition de créer une zone de protection intégrale, d'une étendue de 250 km², formée par une partie des secteurs 73 et 21. Il s'agit d'un ensemble constitué de galeries forestières humides, de forêts sèches, de savanes boisées et de plaines d'inondations qui abritent des populations végétales et animales uniques dans la Région Nord. Un tourisme de vision de qualité pourrait s'y développer. Des études préliminaires de cartographie phytosociologique, des densités animales et d'entomologie ont été réalisées de février à mai 1992 par une équipe de 4 chercheurs (dont 2 ingénieurs centrafricains du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme et 2 étudiants de la Faculté des Sciences Agro-nomiques de Gembloux). Un campement touristique en dur y a été construit ainsi que trois salines artificielles.

5. Discussion et perspectives

Contrairement aux Parcs Nationaux de Bamingui-Bangoran et surtout de Manovo-Gounda-St. Floris, confrontés à des problèmes aigus de braconnage intense par des braconniers étrangers bien armés et d'invasions périodiques de bétail transhumant, la zone pilote de Sangba ne doit faire face qu'à un braconnage local servant à l'alimentation des communautés villageoises mais aussi à la fourniture de viande aux

entités urbaines (essentiellement Bangui mais aussi Bamingui et Ndele) par l'intermédiaire de commanditaires divers (commerçants, notables) (Kalivesse, 1991).

La mise en place d'un système bien organisé et soutenu par des moyens modernes a permis de réduire le braconnage à un niveau tolérable, compatible avec les objectifs de sauvegarde des écosystèmes médio-soudaniens présents.

Dès 1989, la composante "Gestion des Ressources naturelles", en collaboration avec les composantes "Conservation à Sangba" et "Suivi écologique", a pu entamer une collaboration fructueuse avec le village d'Idongo. L'objectif était de tester dans quelle mesure une petite communauté villageoise de 300 habitants pouvait subvenir à ses besoins à partir de prélèvement des ressources naturelles d'un territoire de 750 km².

Par hypothèse :

- 1) les prélèvements étaient limités de manière à assurer un renouvellement des ressources naturelles (ce qui implique que les prélèvements irréguliers par braconnage soient supprimés ou au moins réduits à un niveau tolérable) ;
- 2) les prélèvements devaient assurer non seulement une autosatisfaction alimentaire (apport protéique surtout) mais également un revenu suffisant pour permettre de couvrir les besoins individuels et communautaires de toute la collectivité villageoise.

L'approche méthodologique a été la suivante :

- 1) tester l'efficacité et la rentabilité de la chasse et de la pêche villageoises ainsi que des collectes de miel par une équipe de villageois
- 2) mettre au point des méthodes de récolte, de préparation et de stockage des produits en vue de mieux les valoriser ;
- 3) faire les études de marché et apporter une aide à la commercialisation des produits.

Bien que très satisfaisants, les résultats obtenus sont restés insuffisants et dès lors les chercheurs ont envisagé une mise en valeur des ressources naturelles des zones communautaires en organisant des safaris de chasse, safaris de vision et toute autre forme d'exploitation touristique (éco-tourisme surtout).

Dans ce cadre, le P.D.R.N. dirige maintenant ses efforts selon quatre axes :

- 1) augmenter la densité de la grande faune en poursuivant la lutte anti-braconnage avec l'aide des villageois et par la construction de barrages et de salines ;
- 2) faciliter l'approche des animaux par la construction de pistes, sentiers et miradors ;
- 3) construire un campement en semi-dur ;
- 4) faire l'étude de marché pour l'exploitation touristique.

La phase expérimentale est toujours en cours et il est trop tôt pour émettre un diagnostic sur la rentabilité de ce type de gestion des ressources naturelles que nous appellerons par convention le ranching villageois.

La viabilité de ce type de gestion est subordonnée à la résolution de divers problèmes, d'ordre administratif et politique.

En premier lieu, il faut revoir la législation sur la chasse. Celle-ci est gérée selon des principes hérités de la période coloniale.

La faune sauvage, considérée comme "gibier du roi", est actuellement l'objet d'une réglementation qui fait de son exploitation légale et de sa conservation la prérogative exclusive de l'Etat. L'ordonnance n° 84.045 réserve la grande faune à la chasse sportive, au moins dans la zone d'intérêt cynégétique couvrant 270.000 km² y compris la zone Nord. La chasse coutumière est limitée à des espèces sans intérêt pour le tourisme cynégétique (liste C de l'ordonnance) et elle ne peut s'exercer qu'à l'aide des méthodes traditionnelles ou à l'aide d'armes à feu avec permis de chasse. Dans les secteurs de chasse cependant il existe une interdiction de chasse pour les villageois, même avec permis de chasse.

Si l'expérience d'Idongo s'avère positive, l'Administration et le P.D.R.N. doivent étudier une révision des textes légaux en vue de confier aux collectivités locales, sous certaines conditions, la gestion des ressources naturelles de leurs terres.

En second lieu, il importe d'étudier diverses formes de collaboration entre les collectivités locales et les pouvoirs supérieurs, notamment en matière de lutte anti-braconnage. On peut certes envisager que les chefs de village assument la responsabilité d'une surveillance quotidienne de leurs terres, avec l'aide de chasseurs locaux rétribués par le ranch villageois. Il n'en reste pas moins que l'aide des pouvoirs supérieurs sera requise en cas de braconnage intense.

La gestion du ranch villageois doit donc impliquer également une intervention des pouvoirs de tutelle et il faut étudier une clef de répartition des investissements et des bénéfices.

Le ranching villageois est une méthode de gestion souple pouvant s'adapter à des circonstances très variables. Dans le cas de la Zone Nord, par exemple, une collaboration active peut être cherchée avec les exploitants privés des secteurs de chasse : organisation de la lutte anti-braconnage, organisation de safaris, ...

6. Conclusions

Dans l'ensemble, l'expérience d'Idongo est proche des tentatives du même genre, mais limitées à l'exploitation de la grande faune, faites en Zambie et au Zimbabwe.

En Zambie, après une série d'expériences dans le bassin de Luangwa (Lewis et al, 1985 ; Lewis, 1986), les autorités ont élaboré une nouvelle politique nationale de gestion de la faune, appelée ADMADE (Administrative Management Design), basée sur la participation active des communautés locales, aidées par le Service Zambien des Parcs Nationaux et de l'Aménagement de la Faune Sauvage (Mwenye *et al*, 1988 ; Lewis *et al*, 1991).

Au Zimbabwe, une première expérience basée sur la gestion de faune en bordure des Parcs Nationaux par le Département compétent, avec redistribution des bénéfices au profit des communautés villageoises (projet WINDFALL, Wildlife Industries, New Development for all), a permis la mise au point du programme CAMPFIRE (Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources) visant à confier entièrement la gestion de la faune sauvage aux communautés rurales. Dans l'ensemble, le programme démarré en 1989, a obtenu des résultats positifs mais des difficultés pratiques sont apparues au niveau de la gestion administrative et finan-

cière avec notamment une forte résistance des autorités régionales à rétrocéder une partie importante du bénéfice au profit des villageois (Murindagomo, 1992).

En Afrique occidentale, aucune expérience de gestion des ressources naturelles par les collectivités locales ne paraît actuellement exister. Signalons cependant l'expérience du ranch à gibier de Nazinga, au Burkina Faso, entreprise dès 1979 par le Gouvernement burkinabe avec la collaboration d'une organisation non gouvernementale supportée notamment par l'Agence Canadienne de Développement International (A.C.D.I.). L'exploitation est multiforme : safaris de chasse et de vision, vente de viande et d'animaux, pêche, ... Les villageois bénéficient directement (exploitation piscicole des plans d'eau) et indirectement (emplois divers) des activités du ranch sans toutefois participer à sa gestion (Sournia, 1990).

Remerciements

Les auteurs remercient Messieurs P. KOPPA, F. OUAMOUNDJOU et M. LOPES, respectivement conservateur-adjoint (Composante "Conservation"), co-responsable (Composante "Gestion des Ressources Naturelles") et mécanicien, pour leur aide précieuse. Ils sont également très reconnaissants à tout le personnel de Sangba sans qui la lutte anti-braconnage, préalable indispensable à tout essai de gestion des ressources naturelles, n'aurait pu être réalisée. Les membres de l'Assistance technique ont été d'un grand secours à maintes reprises.

Enfin, les auteurs tiennent tout particulièrement à remercier Monsieur le Ministre MBITIKON, les membres de son Cabinet et du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme pour leur compréhension et leur soutien.

Le Programme de Développement de la Région Nord, Programme n° 6100-37-17-004 (CA 6002), est financé par les Communautés Européennes sur le 6ème Fonds Européen de Développement (Convention n° 4056/CA du 10/9/87).

Bibliographie

- BOULVERT Y. (1986) - *Carte phytogéographique au 1/1.000.000 de la République Centrafricaine*. ORSTOM, Bangui.
- KALIVESSE A. (1990) - L'approvisionnement des marchés de Bangui en viande de chasse. *Nature et Faune*, (7) : 14-20.
- LEWIS D. M. (1986) - *The Luangwa Valley elephants, toward developing a management policy*. Chilanga, Zambia, National Parks and Wildlife Service.
- LEWIS D. M. & KAWECHE G. B. (1985) - The Luangwa Valley of Zambia : preserving its future by integrated management. *Ambio*, (14) : 362-365.
- LEWIS D. M., MWENYA A. & KAWECHE G. B. (1991) - African solutions to wildlife problems in Africa : insights from a community - based project in Zambia. *Nature et Faune*, (7), 10-23.
- MURINDAGOMO F. (1992) - Aménagement de la faune sauvage au Zimbabwe : le programme CAMPFIRE. *Unasylva*, (43) : 20-66.

MWENYA A. N., KAWECHÉ G. B. & LEWIS D. M. (1988) - *Administrative management design for game management areas (ADMADÉ). National Parks and wild-life services of Zambia*. Lusaka, Government Printers.

P.D.R.N. - *Rapports annuels et trimestriels 1988-1991*.

SOURNIA N. (1990). La réserve de faune de Nazinga. Un modèle, une source d'espoir. *Nature et Faune*, (6) : 12-15.

Dans la même collection

- N° 1 La forêt et les forestiers : réalités, nouvelles approches et défis
par J. RONDEUX
- N° 2 Pour une production ligneuse de qualité : impératifs écologiques et
sylvicoles
par Ph. BAIX, M. DETHIOUX et J. RONDEUX
- N° 3 Construction d'une table de production pour le douglas [*Pseudotsuga
menziesii* (MIRB.) FRANCO] en Belgique
par J. RONDEUX, C. LAURENT et A. THIBAUT
- N° 4 Nouveaux développements dans l'usage de l'informatique dans l'amé-
nagement forestier
par J. RONDEUX
- N° 5 Les inventaires forestiers en Europe : Tentative de synthèse
par H. LECOMTE et J. RONDEUX
- N° 6 Technique d'inventaire d'alignements forestiers : Application aux brise-
vent situés dans le nord du Sénégal
par J. HEBERT, S. VANWIJNSBERGHE, J. RONDEUX et A.
TOUSSAINT
- N° 7 Etablissement de courbes de productivité pour les peuplements de frêne
(*Fraxinus excelsior* L.) en région limono-calcaire du Condroz et de l'Entre-
Sambre-et-Meuse
par A. THIBAUT, H. CLAESSENS, J. RONDEUX
- N° 8 Essai d'amélioration de la pisciculture de l'Ombre commun [*Thymallus
thymallus* L.]
par B. LAFFINEUR, W. DELVINGT, A. LAMOTTE